

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n°1**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2024	DM 1	Total budget 2024
Recettes de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	52 766 000 €
Dépenses de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	52 766 000 €
Recettes d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	24 200 000 €
Dépenses d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	24 200 000 €

Cette décision modificative prévoit :

**Une hausse nette de la section de fonctionnement de 203 000 € se décomposant ainsi :**En recettes, notamment :

- + 271 544 € de produits fiscaux, à la suite de la notification définitive des bases de 2024 (sur un produit total de 33 M€) ; les bases fiscales sont en hausse de 0,96% pour une estimation de +0,50% ce qui induit un supplément de 221 k€ pour la part Ville et de 50 k€ pour la part de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (reversée par la Ville à l'EPT) ;
- + 20 584 € de compensations d'exonérations de taxes foncières, à la suite de la notification des bases ;
- - 22 831 € de dotation globale de fonctionnement à la suite de la notification reçue ;
- - 71 384,90 € de résultat reporté, à la suite de l'intégration des demandes d'ajustement du commissaire aux comptes sur la provision 2023 relative aux comptes épargne temps (opération désormais classique du fait des demandes du commissaire aux comptes) ;
- + 5 087,90 € de recettes diverses (dont subventions de l'Etat notifiées au titre du contrat quartier Engagement 2030 pour les Blagis).

En dépenses, notamment :

- + 110 000 € d'autofinancement complémentaire,
- + 50 000 € de contribution au fonds de compensation des charges territoriales à la suite de la notification des bases définitives des impôts à reverser à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris) ;
- + 43 000 € de dépenses diverses des services (notamment 32 k€ pour le déplacement de la station Velib de la rue du Docteur-Berger).

**Une hausse nette de la section d'investissement de 2 860 000 € se décomposant ainsi :**

En recettes, notamment :

- + 110 000 € d'autofinancement complémentaire,
- + 2 750 000 € de prêt relais, pour rallonger la durée du prêt relais de deux ans souscrit en 2022, dans l'attente de la vente des biens concernée par ce prêt (opérations décalées du fait du contexte économique des années 2023/2024),

En dépenses, notamment :

- + 2 750 000 € de travaux pour la construction de la crèche du 172 rue Houdan (avancement des travaux) ;
- + 110 000 € de crédits supplémentaires pour les travaux et études de la place des Ailantes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2024, mentionnée dans le tableau annexé.